**N° 2021.04.10**

Objet : Renouvellement des marchés bas de quais - Approbation du dossier de consultation des entreprises (DCE)

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président rappelle que le SYMPTTOM assure la gestion des 3 déchetteries du territoire : MONISTROL SUR LOIRE, BAS EN BASSET et YSSINGEAUX sur les Communautés de Communes Marches du Velay Rochebaron et des Sucs.

Jusqu'en 2016, la gestion du bas de quai des déchetteries du territoire du SYMPTOM était assurée par des entreprises en vertu des différents marchés passés entre elles et le SYMPTTOM. Ces marchés avaient été conclus pour des durées différentes selon les déchetteries et notamment pour la déchetterie d'Yssingeaux.

A des fins d'uniformisation et de groupement, il avait été mis en œuvre une consultation ayant pour objet la gestion dite des « bas de quai » des déchetteries implantées sur le territoire du SYMPTTOM, comprenant la mise à disposition de bennes, la reprise, le transport, la valorisation et le traitement des déchets.

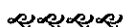
Le DCE relatif à cette consultation avait été approuvé par délibération du Comité Syndical n°2016.12.40 du 20 décembre 2016. S'en était suivie la signature des marchés afférents autorisés par délibération du Comité Syndical n°2017.07.36 du 10 juillet 2017 dans le cadre d'un appel d'offre ouvert. Monsieur le Président rappelle que lors de l'attribution de ces marchés, les lots 6, 16 et 26 concernant l'évacuation et le traitement des déchets plastiques collectés, n'avaient pas été attribués et que ledit marché avait été déclaré sans suite par délibération du Comité Syndical n°2017.07.37 du 10 juillet 2017.

Les marchés relatifs à l'évacuation et le traitement des déchets, pour l'ensemble des lots attribués et pour les trois déchetteries, ont été engagés à compter du 1er septembre 2017 pour une durée d'un an renouvelable trois fois, soit jusqu'au 31 août 2021. Il convient donc de mettre en œuvre une consultation ayant pour objet la gestion des « bas de quai » des déchetteries implantées sur le territoire du SYMPTTOM, comprenant la mise à disposition de bennes, la reprise, le transport, la valorisation et le traitement des déchets.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) sera décomposé en lots par déchetterie :

1. Déchetterie Monistrol sur Loire :

- Lot n° 1 : Déchets Verts
- Lot n° 2 : Déblais et gravats
- Lot n° 3 : Bois non traité (classe A)
- Lot n° 4 : Bois traité (classe B)
- Lot n° 5 : Plâtre

**N° 2021.04.10**

Lot n° 6 : Plastiques (toutes catégories)
Lot n° 7 : Cartons et papiers
Lot n° 8 : Ferrailles et métaux
Lot n° 9 : Batteries
Lot n° 10 : Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

2. Déchetterie Bas en Basset :

Lot n° 11 : Déchets Verts
Lot n° 12 : Déblais et gravats
Lot n° 13 : Bois non traité (classe A)
Lot n° 14 : Bois traité (classe B)
Lot n° 15 : Plâtre
Lot n° 16 : Plastiques (toutes catégories)
Lot n° 17 : Cartons et papiers
Lot n° 18 : Ferrailles et métaux
Lot n° 19 : Batteries
Lot n° 20 : Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

3. Déchetterie Yssingaux :

Lot n° 21 : Déchets Verts
Lot n° 22 : Déblais et gravats
Lot n° 23 : Bois non traité (classe A)
Lot n° 24 : Bois traité (classe B)
Lot n° 25 : Plâtre
Lot n° 26 : Plastiques (toutes catégories)
Lot n° 27 : Cartons et papiers
Lot n° 28 : Ferrailles et métaux
Lot n° 29 : Batteries
Lot n° 30 : Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Une attention particulière sera portée aux lots 6, 16 et 26 (plastiques toutes catégories) dont le marché est resté sans suite. Dans cette nouvelle consultation, il sera laissé aux candidats une possibilité de proposer des solutions de tri, de recyclage et de valorisation du plastique collecté.

Les autres matériaux (huiles de vidange, huiles alimentaires, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), mobiliers, piles, ampoules, pneus) collectés font l'objet de conventions avec des organismes agréés par le Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie.

Ce marché sera passé pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2021, reconductible 3 fois, pour une durée maximale de 4 ans, soit jusqu'au 31 août 2025.





N° 2021.04.10

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) en ce sens,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre une consultation sur les bases ci-dessus évoquées, en vue de la passation d'un nouveau marché ayant pour objet la gestion du « bas de quai » des déchetteries du territoire du SYMPTTOM.
- **D'HABILITER** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tout document utile à la concrétisation de ce dossier.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) en ce sens,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre une consultation sur les bases ci-dessus évoquées, en vue de la passation d'un nouveau marché ayant pour objet la gestion du « bas de quai » des déchetteries du territoire du SYMPTTOM.
- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tout document utile à la concrétisation de ce dossier.



POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré
À MONISTROL sur LOIRE
Le 6 avril 2021

Le Président,

Jean-Paul LYONNET

